

# FCP MAROC ACTIONS

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**DENOMINATION** : FCP MAROC ACTIONS.

**Forme juridique** : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) régi par le dahir portant loi N° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif au OPCVM.

**Promoteurs** : M.S.IN., Compagnie d'assurances SANAD, CIH, Mutuelles des Assurances des transporteurs Unis (MATU), ASMA INVEST, Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), Sud Actif Groupe Finance (SAGFI).

**Etablissement de gestion** : MSIN GESTION.

**Société Gestionnaire par délégation** : MAROGEST, Société de Gestion.

**Etablissement Dépositaire** : Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

**Commissaire aux comptes** : FIDAROC représentée par M. Fayçal MEKOUAR.

### *CARACTERISTIQUES FINANCIERES*

**Classification** : Fonds Commun de Placement « Actions ».

**Politique d'investissement** : La politique d'investissement cherche à concilier à la fois rentabilité et liquidité, avec comme principe de base la diversification du portefeuille et la minimisation du risque. L'OPCVM sera investi en permanence à hauteur de 85% au moins de ses actifs en actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des coupons courus.

**Politique de distribution des dividendes** : Le FCP MAROC ACTIONS est un FCP de capitalisation.

**Durée minimale de placement recommandée** : quatre ans.

**Souscripteurs concernés** : personnes morales, investisseurs institutionnels et personnes physiques.

**Affectation des résultats** : capitalisation intégrale du résultat distribuable.

### *MODALITES DE FONCTIONNEMENT*

**Date de clôture de l'exercice** : 31 décembre.

**Valeur liquidative d'origine** : 1.000 Dh.

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est calculée tous les vendredis après-midi ou le premier jour ouvré qui suit. La fréquence de la publication de la valeur liquidative est susceptible d'être modifiée à tout moment pour être calculée quotidiennement sur décision de l'établissement de gestion.

**Organisme responsable du calcul de la valeur liquidative** : la Société de Gestion MAROGEST.

### *CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT*

- ◆ **Lieu de réception des souscriptions**: la société de bourse M.S.IN, la Société de Gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social du CIH. La souscription peut être reçue à tout moment. Elle est effectuée sur la base de la prochaine valeur

liquidative avant vendredi à 11 heures. La première souscription doit porter sur un minimum de 5 parts.

- ◆ **Méthode de calcul du prix de souscription:** le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative par part majorée de la commission de souscription.
- ◆ **Lieu de réception des rachats:** la Société de Bourse M.S.IN, la Société de Gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social du CIH.
- ◆ **Méthode de calcul du prix de rachat:** le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative par part minorée de la commission de rachat.

**Commission de souscription :** La Commission de souscription est de 2% HT maximum. Quelque soit la commission de souscription appliquée, le tiers est acquis au FCP(\*).

Cas d'exonération: Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Toute autre exonération demeure à la discrétion du réseau placeur.

**Commission de rachat:**

La commission de rachat est de 0,6% HT au maximum dont 0,5% incompressible acquis intégralement au FCP(\*).

Cas d'exonération: Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Toute autre exonération demeure à la discrétion du réseau placeur.

(\*) la part de la commission acquise au FCP est hors champ d'application de la TVA.

**Frais de gestion:** Les frais de gestion s'élèvent à 2% hors taxe maximum, calculés sur la base de la moyenne des actifs nets constatés lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque mois, déduction faite des actions de SICAV ou parts de FCP détenues en portefeuille.

Ils seront provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et débités mensuellement

**Adresse de l'établissement de gestion :** MSIN GESTION ,Immeuble Zenith, Résidence Tawfiq, Municipalité Sidi Mâarouf, Préfecture Ain Chock-Hay Hassani, Casablanca.

**Adresse de l'établissement dépositaire:** 187, avenue Hassan II, casablanca.

**Lieu et mode de publication de la valeur liquidative:** par affichage dans la Société de Bourse MSIN, la Société de Gestion MAROGEST et dans le réseau CIH.

**Date d'agrément du FCP MAROC ACTIONS:** 10 mars 1998 sous la référence n°21-1F/98.

**Date d'édition de la fiche signalétique :**

**AVERTISSEMENT**

La présente fiche signalétique doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription.

La note d'information complète du FCP MAROC ACTIONS, ainsi que le règlement de gestion et le dernier document périodique sont disponibles, aux fins de consultation, auprès de:

- M.S.IN. Société de bourse.  
Téléphone (212 2) 97 49 61 jusqu'à 72.  
Fax (212 2) 97 49 73 / 97 49 74.  
E-mail : [msin@open.net.ma](mailto:msin@open.net.ma)
- MAROGEST, Société de Gestion  
Téléphone (212 22) 97 49 61 jusqu'à 72.  
Fax (212 22) 97 49 73 / 97 49 74.  
E-mail : [msin@open.net.ma](mailto:msin@open.net.ma)
- Le réseau CIH.  
Téléphone (212 2) 20 30 40.  
Fax (212 2) 20 86 01.  
Site Internet : [www.cih.co.ma](http://www.cih.co.ma)